EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EMERAINVILLE
77/135/169

Date de convocation : 17 octobre 2011 Date d'affichage : 18 octobre 2011 Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 26 Publié le : Exécutoire à compter du : Notifié le :	L'an deux mille onze, le vingt quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain KELYOR, Maire. ETAIENT PRESENTS MM Alain KELYOR, Christine MORIN, Pierre PARIZIA, Michelle FABRIGAT, Christophe QUINION, Laetitia MAES-MIERSMAN, Claude CRESSEND, Edith BORDIER, Bernard LE MEUR, Michèle BEAUDONNAT, Pierre NICOLAS, Marie CHANTHAPANYA, Françoise SMUDLA, Andrée BOTTASSO, Malek IKHENACHE, Monique MAAH, François TERRIER, Zouheir JERBI, Sylvie POUPON, Nathalie QUINION, Gabriela CAULEA, Jacques HULEUX, Pierre GAMET, Claude MOREL ETAIENT REPRESENTES Daniel BREAU par Alain KELYOR Guy BOULLEY par Pierre GAMET ETAIENT ABSENTS Chantal RONCIN Jean Francis DAURIAC Laurence TALBI INVITEES PERMANENTES : Sylviane BATAILLE, Chantal MAILLET, Laurence GRIETTE-PIOT Formant la majorité des membres en exercice. Madame Monique MAAH est élue secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

N°2011/10/08

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2001 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2009 poursuivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 janvier 2011, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté du Maire n° 11-35 en date du 15 mars 2011 soumettant à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal,

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur reçu en Mairie le 2 juillet 2011,

VU les avis favorables assortis de recommandations émis par les Personnes Publiques Associées et Consultées et les autres organismes consultés,

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable assorti de réserves du Commissaire Enquêteur reçu en Mairie le 2 juillet 2011,

VU l'avis des commissions urbanisme des 31 août 2011 et 14 octobre 2011,

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 10 octobre 2011,

VU la délibération du Conseil d'Administration d'EPAMARNE N° 2011-15 en date du 19 octobre 2011 émettant un avis favorable,

CONSIDERANT que les ajustements et modifications, ne remettant pas en cause l'économie générale du projet de Plan Local d'Urbanisme, sont intégrés dans ledit Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

PRECISE que la présente délibération et le Plan Local d'Urbanisme seront transmis au Sous Préfet de Torcy (six exemplaires) ainsi qu'à :

- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine et Marne,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Melun,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de Meaux,

- Monsieur le Maire de Croissy-Beaubourg,
- Monsieur le Maire de Lognes,
- Monsieur le Maire de Noisiel,
- Madame le Maire de Champs Sur Marne,
- Madame le Maire de Pontault-Combault,
- Monsieur le Maire de Noisy le Grand,
- Madame le Maire de Roissy en Brie,

- Monsieur le Président du SAN de Marne la Vallée, Val Maubuée,
- Monsieur le Directeur Général d'EPAMARNE,
- Monsieur le Directeur de la SNCF Paris Est,
- Monsieur l'Inspecteur, Inspection Académique
- Monsieur le Directeur d'Aéroport de Paris,
- Monsieur le Direction de la Direction Générale de l'Aviation Civile,
- Monsieur le Commandant du Ministère de la Défense.

Le dossier définitif du projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, en Mairie, le 25 octobre 2011.

04 NOV. 2011

Le Maire,

MAIRIE D'EMERAINVILLE

Alain KELYOR